

Image not found or type unknown



Pension versée en cas de divorce pour les deux enfants

Par **ambert**, le **20/07/2009** à **09:49**

Bonjour,rrnmerci de m'indiquer en cas de divorce avec deux enfants à charge quel serait la participation de mon conjoint pour mes deux enfants agés de 18 et 20 ans, (étudiants) sachant que mon salaire est de 1900 euros et le salaire de mon mari est de 1500euros . rnrn Merci de me repondre rapidement .rnrnrnrn Veuillez agréer mes sinceres salutations .

Par **Marion2**, le **20/07/2009** à **11:58**

Bonjour, rnrn Le JAF prend en compte les revenus et les charges de chacun des parents.rnLui seul peut statuer sur le montant de la pension alimentaire à verser à vos deux enfants.rnrnCordialement.